

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 957

présenté par
M. Lassalle

ARTICLE 1ER AA

Au début de l'alinéa 32, substituer au mot :

« Quatre »

le mot :

« Six ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à renforcer le poids des maires lors de la formation permanente du Haut Conseil des Territoires.